





Offres domaniales

Mise à jour : 1^{er} janvier 2025

Contexte réglementaire

Le Port de Bordeaux propose une offre immobilière et foncière attractive constituée de terrains, d'entrepôts ou encore de bureaux, de surfaces variées, qui peuvent répondre aux besoins industriels et commerciaux de nombreuses entreprises.

L'attribution de titres d'occupation sur ces espaces est précédée d'une procédure préalable conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issues notamment de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017.

Toute disponibilité foncière ou immobilière fait l'objet d'une publicité, a minima sous la forme d'une fiche descriptive sur le site du Port, précisant les caractéristiques générales du bien et le type d'activités attendues.

Cette fiche descriptive est mise en ligne avec une anticipation suffisante, de 3 mois à 2 ans avant la disponibilité effective de l'emplacement, ces délais de référence étant adaptés à chaque situation (travaux d'aménagement, départ de l'occupant sortant, etc...).

- ▶ **Plan d'eau des Bassins à Flot**
- ▶ **Tertiaire Hangar G2**
- ▶ **Hangars logistiques à Bordeaux**
- ▶ **250 ha de zone industrialo-portuaire disponibles du Terminal du Verdon au Terminal de Bassens**
- ▶ **25 ha Terminal aéronautique et industrie de Pauillac**
- ▶ **23 ha disponibles et divisibles Terminal du Verdon**
- ▶ **Zone commerciale et restaurants de la Pointe de Grave**

Cette fiche descriptive reste en ligne pendant une durée minimale, au moins égale à 6 semaines à compter de sa date de publication et jusqu'à l'attribution du bien.

A partir des manifestations d'intérêt suscitées par la publicité, le choix du titulaire de l'autorisation d'occupation est déterminé sur la base de critères visant à la meilleure valorisation du domaine tels que la conformité à la destination du site attendue, la solidité financière du porteur de projet, la conformité aux missions du Port, les trafics générés, la redevance, les objectifs de développement durable, d'insertion urbanistique et environnementale, le niveau d'investissements ou encore les emplois.

En complément, des annonces sont passées trimestriellement/régulièrement dans différents supports de la presse pertinente pour faire connaître le site internet du GPMB.

Les outils utilisés permettent d'assurer la traçabilité de toutes les étapes de la procédure. Le contenu du site du Port de Bordeaux est archivé mensuellement pour une durée d'un an et l'historique de la procédure ainsi que les manifestations d'intérêt écrites quelles que soient les suites qui leur sont données sont conservées.



Lorsque la rareté du bien ou les attentes du Port quant à l'activité attendue sont particulièrement fortes, la procédure de sélection peut prendre la forme d'un appel à projets ou d'un appel à manifestation d'intérêt.

Une notice précise alors le déroulement de cette procédure spécifique.

L'information est mise en ligne sur la fiche descriptive et sur le site du port.



Si une des offres du Port de Bordeaux vous intéresse, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès du service de gestion domaniale.

Votre offre doit contenir l'ensemble des éléments qui permettront au Port de Bordeaux d'étudier votre proposition, comme par exemple le montant de la redevance, la durée d'occupation, le programme envisagé, la solidité financière de l'entreprise, l'intérêt de co-activité pour le Port, le projet d'aménagement, le montant d'investissement, le business plan de l'opération foncière ou immobilière, etc.

Votre intérêt peut porter sur tout ou partie d'un des sites.



Pour l'envoi de l'ensemble de votre dossier, écrivez à :

Monsieur le Directeur Général

Grand Port Maritime de Bordeaux
152 quai de Bacalan
CS 41 320
33 082 Bordeaux Cedex



Les 7 terminaux du GPMB

Bordeaux (Croisière)

Bassens (Vracs liquides et solides)

Blanquefort-Parempuyre (Colis lourds, Activité industrielle)

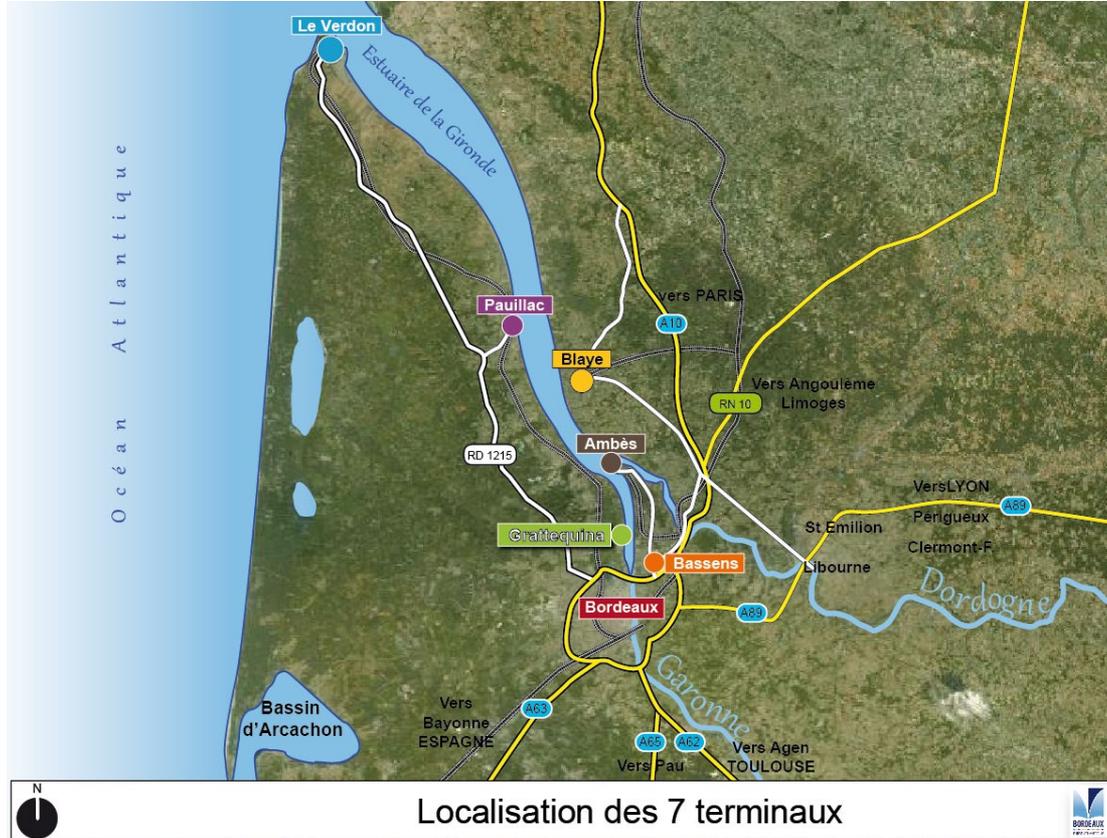
Ambès (Chimie et énergie)

Blaye (Céréales et chimie)

Pauillac (Colis lourds, Croisières)

Le Verdon-sur-Mer (Conteneurs et multivrac)







**Offres
foncières**



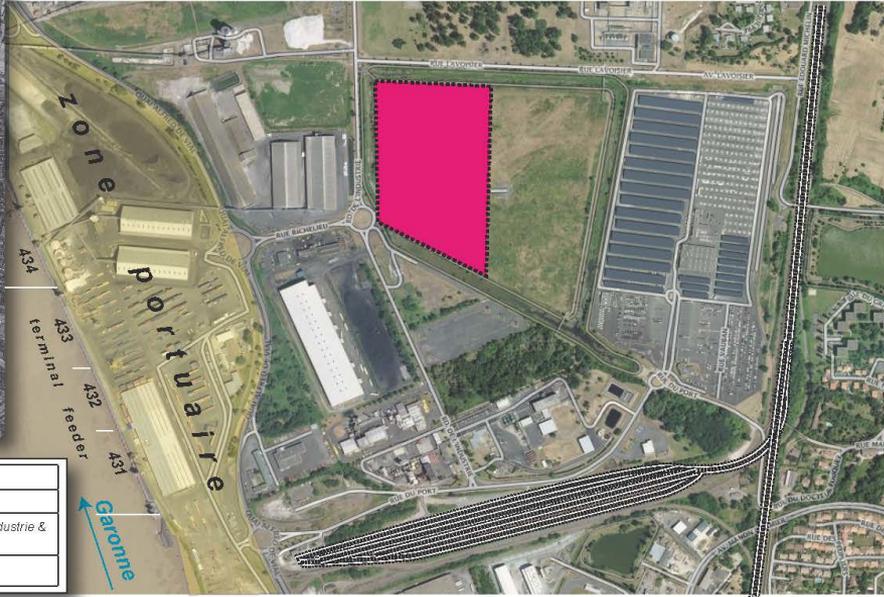
Lieu-dit Dufrene



14 ha
Vocation portuaire avec trafic maritime
Embranchement ferroviaire possible
Zone US 3 au PLU 3.1 (zone urbaine - industrie & plateforme logistique)

▶▶▶▶▶▶▶ **Bassens**

Boulevard de l'industrie

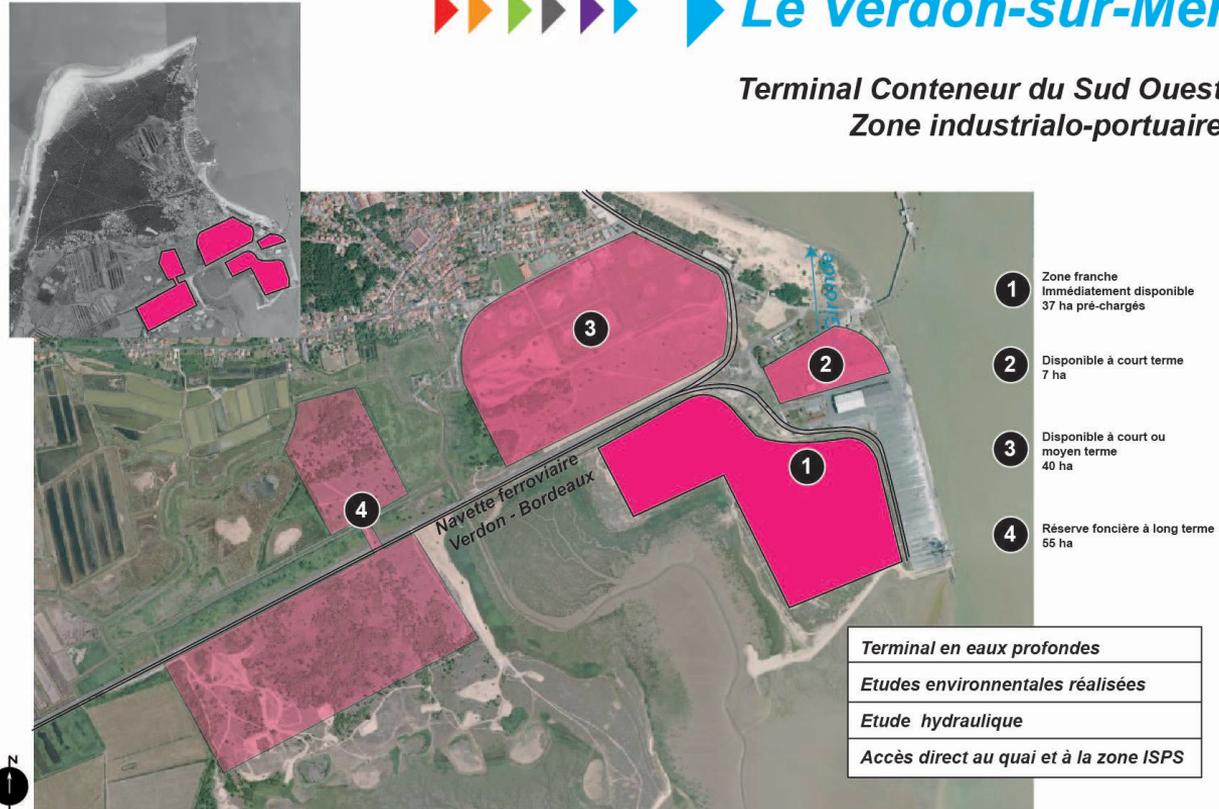


8 ha
Vocation portuaire avec trafic maritime
Zone US 3 au PLU 3.1 (zone urbaine - industrie & plateforme logistique)
Hors zone inondable



Le Verdon-sur-Mer

*Terminal Conteneur du Sud Ouest
Zone industrialo-portuaire*



Le Môle



Hangar H81 : 12 654 m²

Terre-plein : 4 720 m²

A compter du 15 janvier 2025



**Offres immobilier
d'entreprise**



photo Cityscape



Hangar G2, Quai Lawton



10 000 m² de surface plancher

Un RDC commercial de 3300 m²

6600 m² de bureaux

6 m de hauteur de plafond (double niveau possible)

Contact: o-capdeville@bordeaux-port.fr



Local à usage de bureau

Surface : 151 m² dont 57 m² de mezzanine

Situé en R+2



Local à usage de bureau

Surface : 192 m² dont 50 m² en mezzanine

Situé en R+1 coté bassin



Local à usage de bureau

Surface : 141 m² dont 51m² de mezzanine

Situé en R+2 coté rue



Local à usage de bureau

Surface : 245 m² (146m² + 99m² en mezzanine)

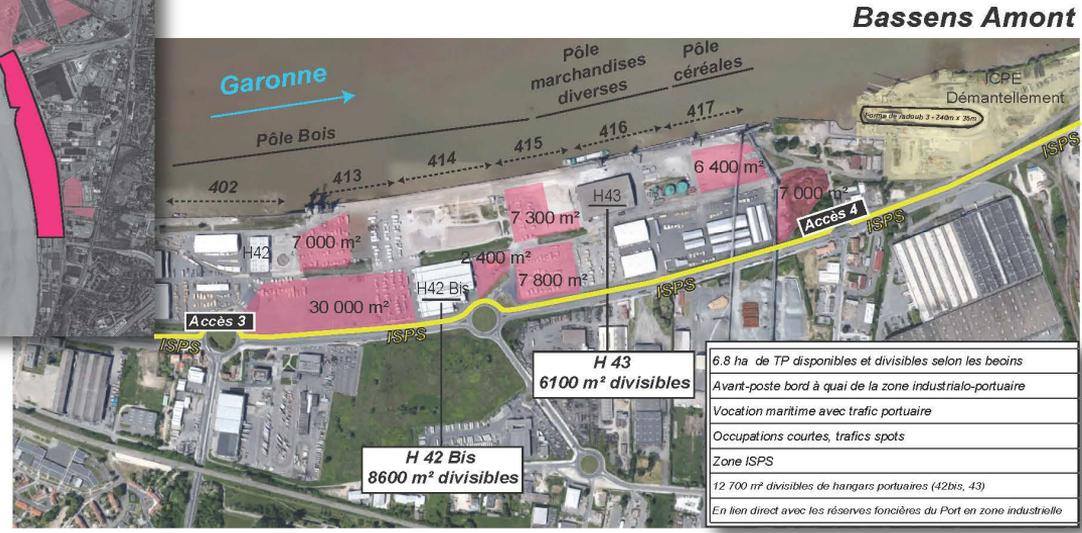
Situé en R+1 coté bassin

Le Port de Bordeaux propose également une offre immobilière permettant l'installation d'antenne par les entreprises de télécom.

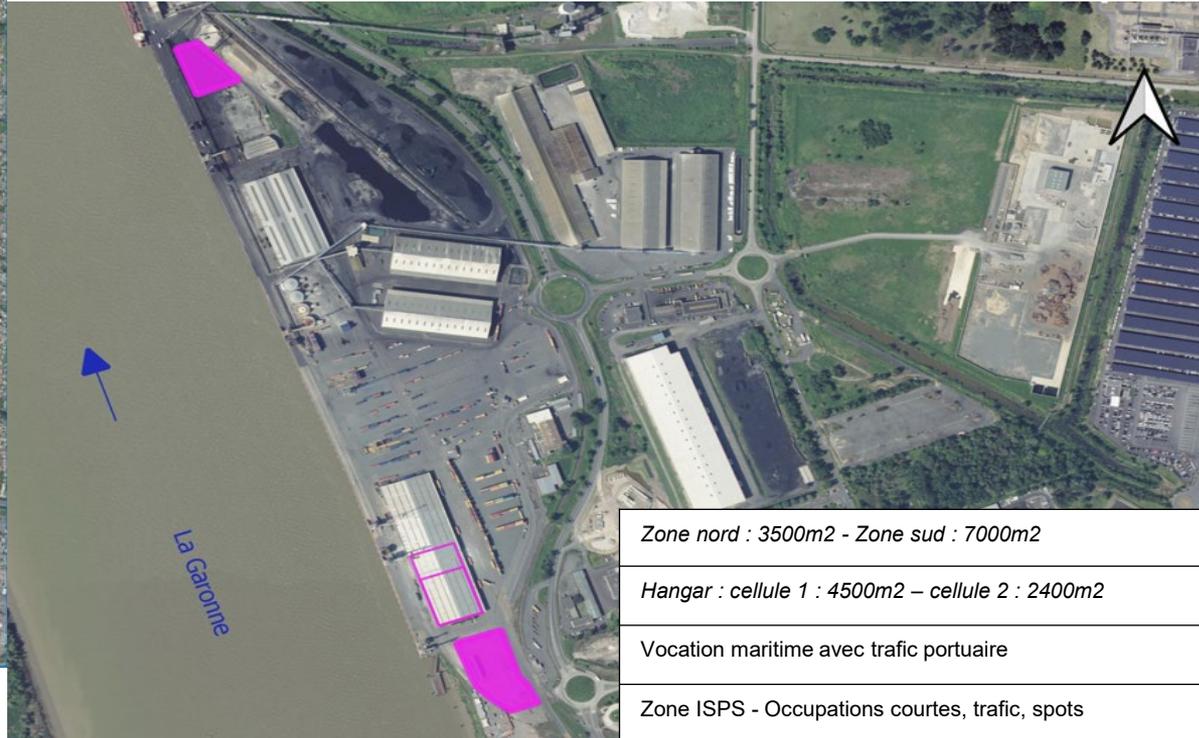
Pour ce type de prospection, vous pouvez envisager les différentes offres immobilières précédemment exposées.



**Terre-plein et
hangars
portuaires**



Le Gros
Zone Portuaire



Zone nord : 3500m2 - Zone sud : 7000m2
Hangar : cellule 1 : 4500m2 – cellule 2 : 2400m2
Vocation maritime avec trafic portuaire
Zone ISPS - Occupations courtes, trafic, spots



Hangar 45

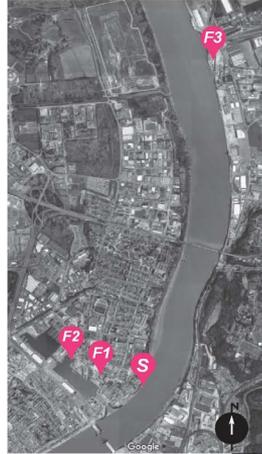
Hangar 45



Photographie Samir El Magroud



**Moyens
d'assèchement
et terre-pleins
associés**



Moyens d'assèchement & terre-pleins associés

Slipway

Formes de radoub 1, 2 & 3

Quais d'armement



Pour chaque besoin, le Port de Bordeaux dispose d'une offre spécifique.

A Bassens,

> **Forme de radoub 3**, 240 m x 35, un terre-plein de 3,5 ha autorisé ICPE pour réparation navale et recyclage de navires, un quai de 180 ml, une dalle étanche pour découpe de ferraille de 2 000 m²

A Bordeaux,

> **Slipway** de 60 m et 4 biers de travail

> **Forme 1**, 150 m x 22 m fermée par bateau-porte

> **Forme 2**, 100 m x 17 m fermée par batardeau amovible.

> **Quai 209**, 5 000 m² de zone de travail, 140 ml

> **Quai 208**, 5 000 m² de zone de travail

+ une couverture de la forme 2 possible (permis de construire autorisé et purgé de tout recours)

+ une base-vie, bureaux et salle de réunion sur site en containers (permis de construire autorisé et purgé de tout recours)

+ Magasin démontable de 1 000 m² entre les 2 formes

Tarifs et règlements -> consulter fascicule 3 de nos tarifs publics sur notre site web



Forme de radoub # 1- Bordeaux

►►►►► ► **Moyens d'assèchement & terre-pleins associés**

Forme de radoub # 3- Bassens





***Moyens d'assèchement &
terre-pleins associés***



Slipway - Bordeaux



Agriculture

Emprises foncières libres totalement ou partiellement

Sabarèges



Environ 240 hectares

Audit écologique disponible

Zone majoritairement inondable
(exemption pour le portuaire)

Parempuyre



130 hectares



Grattequina

Blanquefort



Environ 130 hectares

*Audit écologique disponible
Zone majoritaire inondable*

Elevage et culture agricole



**Manifestations
d'intérêt**



▶▶▶▶▶▶▶▶ **Bassens**

Sabarèges



8 ha

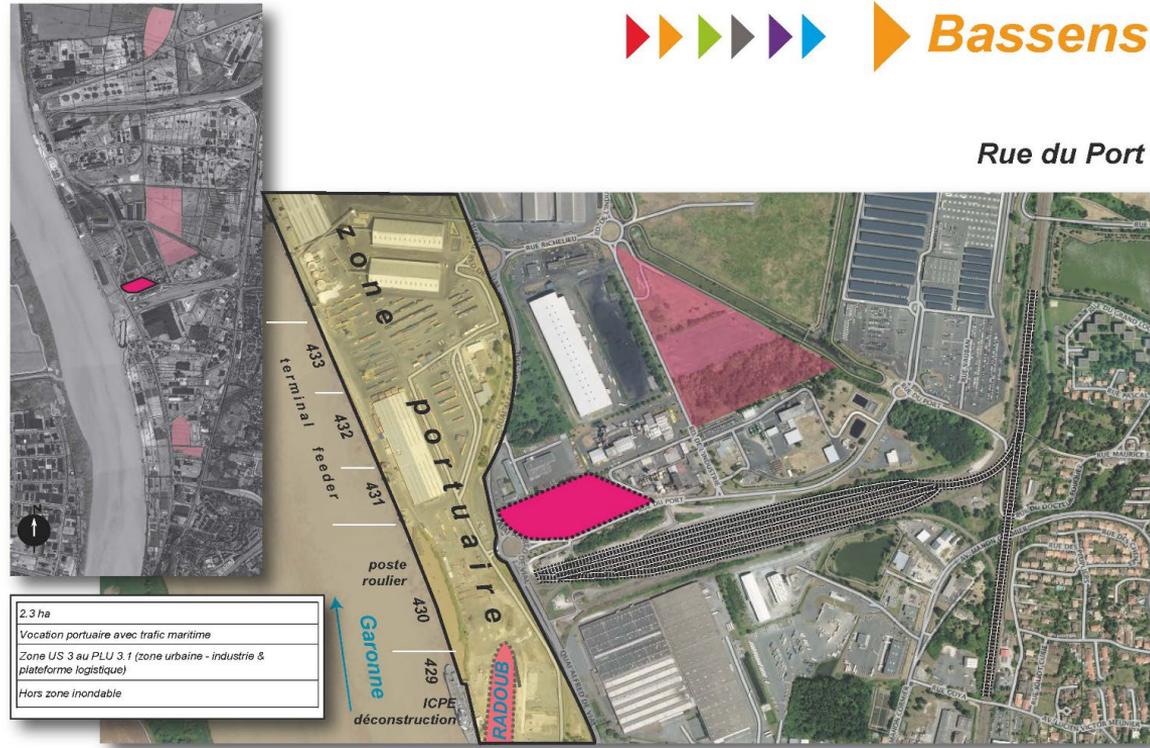
Vocation portuaire avec trafic maritime

Zone US 13 au PLU 3.1 (zone urbaine -
activités portuaires et industrielles portuaires)

Embranchement ferroviaire possible

Bassens

Rue du Port



2.3 ha
Vocation portuaire avec trafic maritime
Zone US 3 au PLU 3.1 (zone urbaine - industrie & plateforme logistique)
Hors zone inondable



**Attributions
en cours**

LA POINTE DE GRAVE



Terrain et bâtiment pour activité commerciale

Surface terrain : 1 300 m²



**Transfert de
droits réels**

Transfert de droits réels ressortant d'une convention d'occupation du domaine public

La société KEYSTONE CAP et le GPMB ont conclu le 1er juillet 2021, une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels en vue de réaliser un ensemble immobilier à usage de bureaux, commerces et emplacements de stationnement.

Le projet s'érige sur une surface de 11 509 m², situé sur la parcelle SW 33, au Bassin à Flot n°2, sis rue Lucien Faure à Bordeaux.

En application des dispositions de l'article L 2122-7 du code général de la propriété des personnes publiques, la société KEYSTONE CAP a manifesté son intention de céder à un tiers les droits réels dont elle bénéficie au titre de la convention précitée et les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier qu'elle a édifié en exécution des stipulations de ladite convention.

Cette cession, agréée par le GPMB, entraîne en conséquence, la modification du bénéficiaire de la convention, au profit du cessionnaire des droits réels, la société PERIAL EURO CARBONE.

Transfert de droits réels ressortant d'une convention d'occupation du domaine public

La SNC Bassins à Flots et le GPMB ont conclu le 29 juillet 2011, une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels en vue de réaliser un ensemble immobilier tertiaire constitué pour l'essentiel, de bâtiments à usage de bureaux, de locaux à usage de restauration commerciale et d'entreprise ainsi que des emplacements de stationnement.

Le projet s'érige sur une surface de 12 423m² SHON, situé sur les parcelles GK 17, 18, 19, 20 et 29, sis quai de Bacalan à Bordeaux.

En application des dispositions de l'article L 2122-7 du code général de la propriété des personnes publiques, la société SNC BASSINS A FLOTS a manifesté son intention de céder à un tiers les droits réels dont elle bénéficie au titre de la convention précitée et les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier qu'elle a édifié en exécution des stipulations de ladite convention.

Cette cession, agréée par le GPMB, entraîne en conséquence, la modification du bénéficiaire de la convention, au profit du cessionnaire des droits réels, la société KEYS NAUTILUS.

Transfert de droits réels ressortant d'une convention d'occupation du domaine public

La société URBAN FUTURE et le GPMB ont conclu le 16 octobre 2018, une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels en vue de la mise à disposition du lot n° 6 du bâtiment « LES ATELIERS TECHNIQUES DU BAF 2 » d'une surface de 405,30 m² ainsi que des lots extérieurs n° 16, 17 et 18 correspondant à des emplacements de stationnement. Ces emprises sont situées sur la parcelle SW 27, au Bassin à Flot n°2, sise Boulevard Alfred Daney à Bordeaux.

En application des dispositions de l'article L 2122-7 du code général de la propriété des personnes publiques, la société URBAN FUTUTRE a manifesté son intention de céder à un tiers les droits réels dont elle bénéficie au titre de la convention précitée portant sur les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier qu'elle a édifié en exécution des stipulations de ladite convention.

Cette cession, agréée par le GPMB, entraîne en conséquence, la modification du bénéficiaire de la convention, au profit du cessionnaire des droits réels, la société TOY.